

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 1 OCTOBRE 2024**

Roger DIDIER, **MAIRE** de la Ville de GAP,

- \* Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-27, L2122-28, L2212-1 et L2212-2 ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R122-5 à R122-21 - relatifs à l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R143-1 à R143-47 - relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- \* Vu le code de la construction et de l'habitation - Articles R162-8 à R165-3 - relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public ;
- \* Vu les arrêtés préfectoraux n° 2012 066-0001 du 06 mars 2012 et n° 2015-131-1 du 11 mai 2015 portant constitution et nomination des membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- \* Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-243-1 du 1er septembre 2016 relatif aux dispositions de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, modifié par l'arrêté n° 05-2016-10-01-002 du 4 octobre 2016 ;
- \* Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-066-0003 du 06 mars 2012 portant création et renouvelant la composition de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées ;
- \* Vu la demande d'autorisation de construire, de modifier ou d'aménager un établissement recevant du public, déposée en date du 31 mai 2024 et enregistrée sous le numéro AT 005.061.24.P0049 ;
- \* Considérant les prescriptions émises par la sous-commission départementale de sécurité énoncées dans son procès verbal en date du 29 août 2024 (procès-verbal n° 2024-001769/PREV/MD) ;
- \* Vu l'avis favorable avec prescriptions de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 10 septembre 2024 ;

**Arrêtons**

**Article 1 :** Les travaux sollicités par Monsieur DAVID Guillaume, représentant de la société SOLSTYCE, concernant l'établissement « Décathlon » de type M et de 2<sup>ème</sup> catégorie, sis 90 avenue Emile Didier 05000 GAP, sont autorisés dans les conditions fixées aux articles qui suivent.

**Article 2 :** Ces travaux devront être réalisés dans le strict respect des prescriptions édictées par les sous-commissions départementales de sécurité et d'accessibilité telles qu'elles figurent dans les procès-verbaux annexés au présent arrêté.

**Article 3 :** A la fin desdits travaux, le bénéficiaire de la présente autorisation devra saisir Monsieur le Maire de GAP par courrier afin d'attester de la prise en compte des prescriptions visées à l'article 2 ci-avant en fournissant tous les justificatifs nécessaires (rapport de vérification des installations avec indication relative à leur conformité au regard des prescriptions de la commission de sécurité, attestation de réalisation d'un cheminement contrasté visuellement et tactilement pour les personnes à mobilité réduite entre les places de stationnement et l'entrée du magasin).

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur DAVID Guillaume, représentant de la société SOLSTYCE, et ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, chargé du secrétariat de la commission
  - Monsieur le Directeur Départemental des Territoires
  - Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
  - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de GAP
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 1 OCTOBRE 2024



La Maire-Adjointe

  
Maryvonne GRENIER

Transmis en Préfecture le : 02 OCT 2024

Publié ou notifié le : 02 OCT 2024

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

## Paramètres de la transaction :

|                                         |                                                   |
|-----------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Numéro de l'acte :                      | A2024_10_711                                      |
| Objet :                                 | Autorisation travaux Décathlon (centrale          |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes                              |
| Date de la décision :                   | 2024-10-02 00:00:00+02                            |
| Nature de l'acte :                      | Actes réglementaires                              |
| Documents papiers complémentaires :     | NON                                               |
| Classification matières/sous-matières : | 9.1 - Autres domaines de compétences des communes |
| Identifiant unique :                    | 005-210500617-20241002-A2024_10_711-AR            |
| URL d'archivage :                       | Non définie                                       |
| Notification :                          | Non notifiée                                      |

## Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier                                                                                                                                                | Type            | Taille  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------|
| <b>Enveloppe métier</b><br>Nom métier : 005-210500617-20241002-A2024_10_711-AR-1-1_0.xml                                                               | text/xml        | 882 o   |
| <b>Document principal (Acte réglementaire)</b><br>Nom original : D_15375.pdf<br>Nom métier :<br>99_AR-005-210500617-20241002-A2024_10_711-AR-1-1_1.pdf | application/pdf | 82.3 Ko |

## Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                         | Message                            |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 2 octobre 2024 à 13h52min12s | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 2 octobre 2024 à 13h52min12s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 2 octobre 2024 à 13h52min13s | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 2 octobre 2024 à 13h52min22s | Reçu par le MI le 2024-10-02       |

